

XÉNODOCHIE

Du grec *xénos*, étranger, et *dokhê*, réception.

Le devoir d'être secourable aux étrangers (voir ce mot), de les accueillir chez soi, déjà en honneur chez les Hébreux, est recommandé aux chrétiens comme une vertu essentielle, dès l'origine de l'Église (voir Hospitalité).

L'apôtre Paul veut que l'évêque soit hospitalier (*philoxénos*, [1Ti 3:2](#), [Tit 1:8](#) ; comp, la *philoxénia*, dans [Ro 12:13](#), [Heb 13:2](#) ; deux termes d'excellent grec classique) ; saint Paul interdit d'admettre une veuve sur le rôle de l'assistance si l'on ne peut lui rendre le témoignage qu'elle a exercé la *xénodochie* ([1Ti 5:10](#)).

Cette fraternité secourable étonna les païens, volontiers xénophobes, et valut dès le début à l'Église de nombreux adhérents.

Le nom de xénodochie fut donné chez les chrétiens aux premières institutions de solidarité évangélique. A partir du IV^e siècle, ces établissements hospitaliers se développent rapidement, à la faveur des monastères, d'abord en Orient, puis dans les Églises de la latinité.

Dans la suite, les xénodochies devinrent les hôtels-Dieu ou hôpitaux, les asiles, les oeuvres d'assistance, les congrégations charitables, en particulier les congrégations de femmes : telles, avant tout, les Soeurs de Charité (1617), dont saint Vincent de Paul prit l'exemple chez les Dames protestantes de Sedan. Née aux premiers jours de l'Église apostolique ([Ac 2](#) [Ac 6](#)), la xénodochie est mise en plein relief par l'Inst. chrét. de Calvin (IV, 3:9), avec sa double diaconie des *procureurs* et des *hospitaliers*

Aujourd'hui, le terme de *xénodochéion* est passé dans le langage courant du grec moderne, pour désigner un hôtel (voir Hôtellerie).

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

